



Refuse de se rendre à l'expertise médicale

Par **Grayloise**, le **07/11/2012** à **21:45**

Bonjour,

Je souhaiterais trouver une aide à mon problème que je pense possible.

- IL S'agit de la prise en charge et remboursement du prêt 1% logement que j'ai contracté avec mon ex-conjoint il y a 10 ans, car mon ex ma quitté il y a 4 ans et est tombé malade suivi d'une invalidité aux deux tiers et définitif (il ne travail plus, j'ai donc formulée une demande de prise en charge de ce prêt à l'assureur (têtes)l'assureur serait d'accord si monsieur acceptait de se rendre chez le médecin expert de l'assureur, sauf qu'il n'en veut rien entendre, car c'est moi qui rembourse ce prêt, que j'ai par ailleurs arrêté.

Ma question est la suivante : - que puis-je faire pour contraindre se monsieur a assumer sa responsabilité? j'ai pensée port plaint, mais sur quel thème? s'il vous plait répondez-moi.

Avec tous mes remerciements.

Grayloise